

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022 A 18 H 15

Présents : Mmes EULOGE, FONTIN, BLANC.

MM. DELSARTE, IZOARD, ESCLANGON, MICHEL J-F, MAUREL, MICHEL G. et DUSSAILLANT

Absents excusés : M. NICOLA, M. DELACROIX J-Marie qui a donné pouvoir à Mme EULOGE, Mmes MARTINEAU et HEYRIES.

Absent : M. MOULLET

Secrétaire de séance : M. MAUREL Nicolas

Points à l'ordre du jour :

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Approbation à l'unanimité

2 – DECISIONS BUDGETAIRES

- **Budget Assainissement** : Décision modificative des prévisions budgétaires suite à une erreur de chapitre – le compte 6817 relève du chapitre 68 et non de 042 – Il vous sera donc proposé de procéder au vote de la modification suivante :

- article 6817 – chapitre 042 - 63.00 €

- article 6817 – chapitre 68 + 63.00 €

- **Budget Principal** : Il y a lieu de modifier la délibération prise le 21 mars 2022 concernant l'avance de 3 834.00 € versée par le budget principal vers le budget caveaux. Suite à la construction d'une nouvelle tranche de caveaux, la délibération prévoyait le versement d'une subvention du budget principal (article 657364) vers le budget caveaux (article 1687). La trésorerie nous a fait savoir que cette opération (fonctionnement vers investissement) n'était pas conforme. Il vous sera donc proposé de délibérer pour acter le versement d'une avance (article 27638 du budget principal) vers le budget caveaux recette au 1687 pour la même somme de 3 834.00 €.

Avis favorable à l'unanimité pour ces deux modifications budgétaires.

3 – NOUVELLE TRANCHE DE CAVEAUX – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Une nouvelle tranche de caveaux a été posée dans le cimetière communal par l'entreprise HUGUENET et Fils de Forcalquier :

- 6 caveaux de 4 places dans le nouveau cimetière pour 8 750.00 € H.T. soit 1 458.33 € l'un

- 1 caveau de 2 places dans l'ancien cimetière pour 833.33 € H.T.

Il faut, à présent, en déterminer le prix de vente qui ne devra pas être inférieur au prix payé par la commune mais qui peut être supérieur.

A savoir :

- que les personnes qui procéderont à l'acquisition du caveau devront en plus acheter la concession de terrain perpétuelle au prix actuel de 150.00 € le m² (caveau 4 places 540.00 € + frais d'enregistrement 31.00 € = 571.00 € / caveau 2 places 352.50 € + frais enregistrement 25.00 € = 377.50 €),

- les tarifs des anciens caveaux : 3 places 1 750.00 € HT / 4 places 2 000.00 € HT,

- il reste sur l'ancienne tranche un seul caveau de 3 places à vendre.

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- **caveau 4 places** 2 000.00 € H.T. à l'unanimité

- **caveau 2 places** Proposition 1 : 1 000.00 € H.T. (moitié du caveau 4 places)

Proposition 2 Tarif proportionnel :

2 000.00 € pour 4 places / 1 750.00 € pour 3 places / 1 300.00 € pour 2 places

Vote : 7 voix pour 1 000.00 € H.T.

4 voix pour 1 300.00 € H.T.

4 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (R.G.P.D.) – MENTIONS DANS LES DIFFERENTS REGLEMENTS ET FORMULAIRES UTILISES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

Par délibération en date du 28 mai 2021, il a été décidé de procéder à notre mise en conformité avec le R.G.P.D. et pour ce faire d'adhérer au Centre de Gestion des Hautes Alpes et les désigner en qualité de délégué à la protection des données.

Le 22 février 2022, le rapport d'intervention actant la fin de la 1^{ère} phase a été remis et approuvé par Mme le Maire. Ce document constitue le bilan de gestion des données à caractère personnel de notre collectivité. Il permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les traitements de données mis en œuvre par la collectivité et de notre niveau de conformité. Il permet également de lister toutes les actions qui ont été mises en œuvre et qui doivent l'être un niveau de priorité.

C'est au cours du 3^{ème} trimestre 2022 que la 2^{ème} phase de l'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action sera réalisée.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'insertion des mentions relatives au RGPD dans les différents documents où elles doivent apparaître.

5 – RECOURS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAIQUES PROPOSE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 04 – INSTALLATIONS DE BORNES POUR RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES

Le comité syndical du SDE04 a mis en place un service d'accompagnement de projets photovoltaïques pour les communes adhérentes.

Il s'agit d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Cet accompagnement s'opèrera en 2 étapes (Avant-Projet Sommaire puis Avant-Projet Détaillé/Etude de Projet).

Ces études sont prises en charge intégralement par l'ADEME.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'avoir recours à ce service d'accompagnement par le SDE04 et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Par ailleurs, les conseillers sont favorables pour déposer la demande concernant la pose de bornes pour recharges de véhicules électriques (Parking devant restaurant – Parking entre église et Mairie – Espace de stationnement devant la maison des associations et la CCJLVD). Les financements actuels sont 65 % SDE – 35% Commune.

6 – AMENAGEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS ET CENTRE CULTUREL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT SUITE A CLAUSE DE REVOYURE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2021-2023

Le 16 décembre 2021, le conseil municipal a délibéré pour approuver le projet d'aménagement du bâtiment communal situé à côté des locaux de la CCJLVD en maison des associations et centre culturel.

Le plan de financement de ce projet prévoyait :

- une subvention de l'Etat – D.E.T.R.- ce dossier a été déposé et nous sommes en attente d'une décision qui devrait arriver fin mai 2022,
- une subvention du Conseil départemental dans le cadre du contrat de solidarité territoriale 2021-2023 qui avait été fixée à 34 470.00 € s'appuyant sur une demande réalisée au début de l'étude de ce projet pour un montant de travaux d'environ 115 000 €.

Depuis l'étude plus approfondie du projet par M. Perrin, architecte, chiffre les travaux à 300 000.00 € ht.

Le Conseil Départemental a prévu dans le contrat une clause de revoyure permettant d'ajuster son contenu en fonction de l'avancée des opérations et des dossiers déposés.

Aussi, un nouveau dossier a été déposé modifiant le plan de financement et sollicitant une subvention du département à hauteur de 30 % du budget prévisionnel soit la somme de 90 000.00 €.

Un accord de principe a été obtenu auprès des représentants du conseil départemental.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau plan de financement.

Ce plan de financement pourra être revu suite à la décision concernant la D.E.T.R.

7 – EXPLOITATION DE LA FORET COMMUNALE – COUPE DE BOIS LOT N°1 – Quartier SENS

Dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale 2018/2037 est prévu un programme de coupe de bois.

L'Office National des Forêts propose l'exploitation du lot 1 situé dans la côte de Sens entre le lavoir et l'usine hydroélectrique.

Le conseil municipal donne un avis favorable unanime à la réalisation de cette coupe de bois.

8 – CCJLVD – COLLECTE EN COLONNES – CONVENTIONS POUR AMENAGEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

A compter du 1^{er} janvier 2023, les colonnes aériennes d'Ordures Ménagères Résiduelles se substitueront aux bacs actuels. De nouvelles colonnes de tri viendront densifier le parc existant.

Notre commune sera équipée de 5 points d'apports volontaires :

- Chemin du Cèdre – Les Gilotières sud (sur terrain privé),
- Chemin des Chênes – Les Gilotières nord,
- Parking entrée village,
- Parking City stade,
- Les 4 chemins.

L'implantation de ces points sera réalisée soit sur des terrains communaux soit sur des terrains privés. L'aménagement de ces points sera réalisé par la CCJLVD qui demande donc la signature de conventions de mise à disposition de ces espaces.

Accord à l'unanimité pour la signature de ces conventions.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Reprise du marché estival le mercredi soir à partir de 18h le 29 juin prochain.
- Courrier de remerciement de la Sté de Chasse « La Diane » à Salignac.
- Courrier de la gérante du Londrina qui dénonce le contrat de location-gérance au 31 août 2022.

Séance levée à 20h30